



Procès-verbal N°1
Réunion (restreinte) du 18 octobre 2021

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de **LOUIS LEFEUVRE**, membre de notre commission. Un homme dévoué qui restera dans nos mémoires. La commission adresse toutes ses condoléances à sa famille.

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

23451200 - AV SP ORLY 1 / KREMLIN BICETRE CSA 1 - Match de championnat – U18 D2 / A du 24/10/2021 à 13h30

Dossier Initié par le bureau du Comité Directeur du District du Val de Marne

La CDPME au vu des éléments transmis par le bureau du Comité Directeur du District du Val de Marne de Football classe cette rencontre en « match sensible » et transmet ce dossier au secrétariat du District pour suite à donner :

La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club recevant,

Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation